

# **Préavis du Comité de Direction de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade pour l'adjudication d'un mandat de maître d'ouvrage à un architecte**

**Préavis 08/2014**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Intercommunaux,

Le Dicastère des bâtiments du Comité de Direction de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade composé de Mesdames Chantal Landeiro, Ipek Trigg et de Messieurs Philippe Menoud, Laurent Vukasovic et Jean-Jacques Nicolet s'est réuni à plusieurs reprises.

**Situation :**

La construction d'une école en éléments modulaires sur le site scolaire de la Commune de Le Vaud exige que l'AISE mandate un professionnel qui agira en tant que maître d'ouvrage délégué.

Le bâtiment souhaité est composé de modules standardisés. Les plans proviendront d'un fournisseur d'éléments modulaires. L'architecte sera mandaté pour :

- Plan de situation ;
- Dossier de mise à l'enquête ;
- Obtention du permis ;
- Dossier d'appel d'offres public ;
- Publication ;
- Evaluation et adjudication ;
- Canalisation et alimentations ;
- Fondations ;
- Accès au site / Installations de chantier en commun ;
- Implantation ;
- Réception ;
- Aménagements extérieurs ;
- Suivi du planning ;
- Suivi des travaux.

**Démarche :**

Le Dicastère des bâtiments a auditionné 4 architectes de la région. Une grille de notation munie de coefficients a été remplie pour chaque architecte par chacun des membres du Dicastère des bâtiments.

Cette façon de faire nous a permis d'obtenir un résultat objectif.

**Proposition :**

Le Dicastère a choisi le bureau d'architecte correspondant le mieux à nos critères, décision validée par le CoDir.

## **Conclusion**

Ainsi délibéré par le Comité de Direction dans sa séance du 3 novembre 2014 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

En regard des explications fournies par le CoDir et compte tenu de la validation de cette proposition par le CoDir de l'AISE dans sa séance du 3 novembre 2014, il est demandé au conseil intercommunal de l'AISE,

- *vu le préavis n° 08/2014 du 03 novembre 2014,*
- *ouï les conclusions du rapport de la commission des finances,*
- *ouï les conclusions du rapport de la commission des bâtiments,*
- *considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,*

d'accepter

- *de mandater le bureau d'architecte choisi par le CoDir en tant que maître d'ouvrage pour la réalisation des classes modulaires sur le site scolaire de la Commune de Le Vaud, dans le cadre d'une procédure gré-à-gré.*
- *de financer ce mandat par un crédit extrabudgétaire d'un montant maximum de CHF 130'000.*

### **Au nom du Comité de Direction de l'AISE**

La Présidente :

La Secrétaire :

Claudine Vanat-Gachet

Vanessa Wicht

### **Au nom du Conseil Intercommunal de l'AISE**

Le Président :

La Secrétaire :

Antoine Nicolas

Vanessa Wicht

Longirod, le 27 novembre 2014

Version du 4/11/14 à 14:04:21

Page 3 de 3